

est le but que nous nous proposons, combien de centaines de diplômés le Conseil national de recherches peut-il parrainer chaque année? C'est ce que nous devons savoir. Je voudrais citer un passage à la page 4 du mémoire de M. Thompson:

Laissant de côté pour le moment les matières expérimentales. . . .

C'est-à-dire les sciences expérimentales

...le nombre de professeurs exigés pour l'enseignement des sciences fondamentales, par comparaison avec ceux qui enseignent les sciences sociales et les humanités, ne peut être établi avec précision, d'après le nombre des étudiants inscrits dans les différentes facultés; en effet, les étudiants inscrits dans une des facultés suivent parfois des cours dans les autres. On peut cependant établir une comparaison assez précise en mettant en parallèle le nombre des membres des diverses facultés. En étudiant les listes de professeurs dans les diverses universités à facultés multiples, on constate qu'au-dessus du niveau des maîtres de conférence sessionnels, le nombre actuel de professeurs est sensiblement le même dans le secteur des sciences fondamentales, dans les sciences sociales et dans les humanités. Ainsi dans un de ces établissements, le rapport est de 7-6-8. Par conséquent, le nombre de diplômés de doctorat octroyés dans le domaine des sciences est aujourd'hui hors de proportion avec ceux que l'on accorde dans les autres facultés puisque le rapport est de trois à un.

Il convient de signaler que sur les 13 universités qui accordent des diplômes de doctorat, il y en a six qui n'en ont décerné que dans le domaine des sciences; deux autres n'ont sanctionné les études des étudiants que par un ou deux doctorats pour toutes les matières. Il semble bien que cinq établissements seulement...

Il s'agit d'institutions du Canada.

...fassent des efforts véritables pour permettre à leurs étudiants de poursuivre leurs études jusqu'au doctorat dans les sciences sociales et les humanités. Bien que seulement 13 établissements d'enseignement supérieur aient octroyé des diplômes de doctorat en 1960-1961, il y en a 15 qui offrent des cours que sanctionne un diplôme de doctorat, mais deux universités n'ont pas décerné ce diplôme dans le courant de l'année; d'ailleurs ces deux-là n'offrent que des doctorats ès-sciences.

Le motif de ce déséquilibre marquant ne peut être purement financier, étant donné que les travaux de recherche et les cours supérieurs dans le domaine des sciences coûtent beaucoup plus cher que dans les autres secteurs universitaires; sans doute faut-il admettre d'autre part que les scientifiques recueillent plus facilement des fonds provenant de sources extérieures. Peut-être pourrait-on examiner d'autres raisons possibles: (1) une différence dans le nombre des bourses d'études et de recherches; (2) une tradition bien établie qui attire les étudiants dans le domaine des sciences, par suite des positions plus nombreuses et plus variées qu'ailleurs; (3) le fait que nombre de diplômés en sciences sociales et en humanités s'intéressent moins aux travaux de recherche originale que ceux qui s'occupent des sciences naturelles; (4) un enthousiasme moindre de la part des professeurs non scientifiques à encourager leurs étudiants à poursuivre leurs études jusqu'au doctorat. Quo qu'il en soit, il semble bien que l'attitude de nombre de scientifiques diffère de celle des non scientifiques, et que la différence entre en ligne de compte dans les programmes d'ensemble des universités.

On pourrait peut-être invoquer comme argument...

[L'hon. M. Drury.]

M. le président suppléant (M. Tardif): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois l'avertir qu'il a épuisé son temps de parole.

M. Fisher: M. le président, si le député de Marquette voulait bien m'accorder encore quelques minutes, j'aurais seulement un autre alinéa à verser au compte rendu. Peut-être le comité voudrait-il consentir à l'unanimité à ce que je termine mon exposé?

M. le président suppléant (M. Tardif): Le comité consent-il à ce que le député termine son exposé?

Des voix: D'accord.

M. Fisher: Merci, monsieur le président, L'auteur de l'article poursuit:

Même si les doctorats en sciences naturelles sont beaucoup plus nombreux que les doctorats dans d'autres domaines, il est évident qu'ils sont loin de répondre à la demande. La mathématique est un point particulièrement faible, car il n'y a que huit doctorats, et pourtant les mathématiciens sont en grande demande. De plus, une forte proportion des nouveaux docteurs en sciences entrent au service de l'industrie, des professions ou du gouvernement. Des renseignements précis sur ce point viennent de deux sources: (1) d'après Thompson, les doyens des facultés estiment que moins de 20 p. 100 des docteurs en chimie, 33 p. 100 en physique, 5 p. 100 en géologie et 50 p. 100 en biologie se joignent au corps professoral universitaire. (2) D'après Stock et Beaulieu, sur le nombre d'étudiants en sciences qui ont reçu leur doctorat en 1960 et ont immédiatement occupé un emploi, seulement 27 p. 100 se sont joints au corps professoral universitaire, alors que 23 p. 100 sont entrés au service du gouvernement, 23 p. 100 ont accepté d'autres emplois au Canada, et 26 p. 100 ont accepté toutes sortes d'emplois à l'étranger. Par ailleurs, 28 p. 100 de tous les étudiants en sciences qui avaient reçu leur doctorat cette année-là n'ont pas accepté d'emploi tout de suite, mais ont poursuivi leurs études à un niveau plus élevé.

D'après les faits que M. Thompson a consignés dans son article, les facultés de sciences sont plus en mesure de former des diplômés universitaires que les facultés de sciences sociales ou les facultés des arts. J'estime qu'une bonne part du mérite revient au Conseil national de recherches. Ceux d'entre nous qui s'intéressent moins aux sciences prétendent que les humanités et les sciences sociales n'ont pas le même avantage; du moins, je ne crois pas que le Conseil des arts en soit encore rendu là. Ce que je veux dire, c'est que cela ne saurait suffire. Le Conseil national de recherches devrait faire davantage pour permettre à des Canadiens de poursuivre des études menant à un doctorat ou de faire des travaux après l'obtention du doctorat. Nous devrions avoir un programme plus dynamique, surtout en ce qui a trait aux travaux de recherches qui retiendraient les diplômés canadiens chez eux. Soit dit en passant, je suis d'avis que 26 p. 100 de